



## Reprise après un accident du travail

Par **patou31**, le **11/03/2014** à **15:58**

Je suis actuellement en accident du travail dans le secteur privé. J'aimerais savoir a ma reprise (si je suis déclarée apte) dans le cas ou mon poste n'est plus vacant (actuellement occupé par une caissière) si mon employeur me propose un emploi avec les mêmes qualifications la même rémunération (je suis employée commerciale/employée libre service) mais pas les mêmes horaires, puis je refuser sachant que j'ai accepté cet emploi à cause des horaires qui me permettent d'amener et de récupérer mes enfants à l'école.

J'ai une autre question: peut-il me proposer un emploi de caissière ou un emploi de vendeuse à la coupe?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le **11/03/2014** à **16:15**

Bonjour,

Après un accident de travail vous devez retrouver votre emploi ou un emploi similaire assorti d'une rémunération au moins équivalente donc qui corresponde aux dispositions du contrat de travail sans changement d'horaire si celui-ci y a été mentionné comme étant immuable et sans modification de la qualification...

Par **patou31**, le **11/03/2014** à **17:32**

Merci beaucoup pour votre réponse.